



LES ACHARDS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33.

Date de convocation 23 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil Municipal de la Commune Les Achards, dûment convoqué par Monsieur Michel VALLA, Maire, le 23 juin, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal,

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Corinne BRAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Hélène LECOMTE, Thony CHABOT, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Rosalie HERBRETEAU, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Isabelle CHAIGNE, Pauline CAILLONNEAU

Absents ayant donné procuration : Marine REMAUD donne pouvoir à Nathalie KARCHER, Antoine GUILLET donne pouvoir à Stéphane DENIS-LUTARD, Martial CAILLAUD donne pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT

Absents : Jean-Luc BRIANCEAU, Odile DEGRANGE

D2906202001 – Compte administratif 2019 – Budget principal :

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente le compte administratif, mais ne peut présider la séance au cours de laquelle est présenté ce document, ni ne peut participer au vote de ce dernier. Monsieur Jean-Pierre CITEAU, Adjoint aux Finances et à la Vie Economique, sera désigné Président de séance pour l'approbation du compte administratif 2019.

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL |
|----------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 4 145 083,94 € | 2 984 144,36 € | |
| Restes à réaliser | 430 524,57 € | | |
| Recettes | 4 180 333,07 € | 3 600 726,77 € | |
| Restes à réaliser | 509 205,80 € | | |
| Résultat de l'exercice | 35 249,13 € | 616 582,41 € | |
| Résultat de clôture | 707 017,93 € | 1 607 674,20 € | 2 314 692,10 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à CONSTATER les identités de valeur votées entre le compte administratif et le compte de gestion ; à RECONNU la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ; ARRETE le compte administratif et les résultats définit.

D 2906202002 : Compte administratif 2019 – Budgets annexes : Lotissement Les Jonquilles et Espace Commercial :

Lotissement Les Jonquilles : le lotissement constate un déficit important puisqu'il n'enregistre que des dépenses de travaux et aucune vente ayant encore été réalisée.

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL |
|----------------------------|----------------------|----------------|----------------------|
| Dépenses | 557 131,67 € | 557 131,67 € | |
| Recettes | 0 | 557 131,67 € | |
| Résultat de l'exercice | -557 131,67 € | 0 | |
| Résultat de clôture | -906 703,24 € | 0 | -906 703,24 € |

| Espace Commercial : | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL |
|--|--------------------|-------------------|--------------------|
| Dépenses | 195 624,21 € | 238 492,36 € | |
| Recettes | 241 935,02 € | 239 565,76 € | |
| Résultat de l'exercice | 46 310,81 € | 1 073,40 € | |
| Résultat de clôture (tient compte de N-1) | 30 170,92 € | 2 585,72 € | 32 756,64 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à CONSTATE les identités de valeur votées entre les comptes administratifs et les comptes de gestion ; à RECONNU la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ; ARRETE les comptes administratifs et les résultats définit.

D29062020-03 : Comptes de gestion 2019 – Budget Principal et Budgets annexes : Lotissement Les Jonquilles et Espace Commercial :

Le conseil municipal déclare à l'unanimité, que les comptes de gestion du budget principal des Achards et des budgets annexes (Les Jonquilles et Espace Commercial), dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

D29062020-04 : Affectation des résultats 2019 – Budget principal :

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, la commission Finances et vie économique réunit le 18 juin 2020 propose au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

| | |
|--|---------------------|
| 002 Excédent de fonctionnement reporté : | 782 564,00 € |
| 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : | 825 110,20 € |
| 001 Résultat reporté d'investissement : | 707 017,93 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat 2019

D29062020-05 : Affectation des résultats 2019 – Budgets annexes : Lotissement Les Jonquilles et Espace Commercial

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, la commission Finances et vie économique réunit le 18 juin 2020 propose au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| Espace commercial | |
| - au compte 002 Excédent reporté : | 2 585,72 € |
| - au compte 001 Excédent reporté : | 30 170,92 € |

Lotissement Les Jonquilles

au compte 001 Déficit reporté : **906 703,24 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat 2019 des budgets annexes : lotissement les Jonquilles et Espace Commercial.

D29062020-06 : Vote des taux de fiscalité locale 2020

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la date limite de vote des taux d'imposition des taxes directes locale a été repoussée au 03 juillet 2020 (article 11 de l'ordonnance du 25 mars 2020).

Rappel des taux 2019, sans augmentation depuis 2017 :

TH : 14,31%

TFB : 2,66%

TFNB : 42,24%

La commission Finances et vie économique réunit le 18 juin 2020 propose, compte tenu de la crise sanitaire et eu égard à la bonne santé financière de la commune de ne pas augmenter les taux pour 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale pour 2020.

D29062020-07 : Budget supplémentaire 2020 – Budget principal

Jean-Pierre CITEAU, Adjoint « finances et vie économique » expose à l'assemblée le projet de budget supplémentaire tel que retenu par la commission réunie le 18 juin 2020.

Le budget supplémentaire s'inscrit dans la prise en compte du report des projets d'investissement retenu au budget primitif compte tenu de la crise sanitaire qui n'a pas permis de lancer les appels à concurrence notamment pour la salle Rigaudeau et les vestiaires foot du complexe Omeyer. Ainsi, il est proposé d'intégrer les résultats sur un programme de voirie élargit, initialement envisagé sur 2021.

De même, pour la section de fonctionnement il est proposé d'abonder la subvention au CCAS afin d'anticiper les éventuelles demandes d'aides qui pourraient intervenir au cours du 2^{ème} semestre 2020 ainsi que les dépenses imprévues.

Le budget supplémentaire s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement : **833 500,00 €** en dépenses et en recettes

Section d'investissement : **1 684 739,92 €** en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le budget supplémentaire du Budget Principal 2020

D29062020-08 : Budget supplémentaire 2020 – Budgets Annexes : Lotissement les Jonquilles et Espace commercial

Jean-Pierre CITEAU, Adjoint « finances et vie économique » expose à l'assemblée les projets de budgets supplémentaires des budgets annexes : lotissement Les Jonquilles et Espace Commercial tel que retenus par la commission réunie le 18 juin 2020.

Le budget : Lotissement Les Jonquilles, enregistre essentiellement des travaux avec une estimation faible de vente compte tenu du report du lancement de la commercialisation des lots. Il s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement : **388 000 €** en dépenses et en recettes

Section d'investissement : **2 106 703,24€** en dépenses et **410 703,24€** en recettes

Le budget Espace commercial intègre uniquement les résultats cumulés 2019 et s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement : **22.585.72€** en dépenses et en recettes

Section d'investissement : **47 970.92€** en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le budget supplémentaire des Budgets annexes : lotissement les jonquilles et Espace Commercial 2020

D29062020-09 : Passeport pour l'accession 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut mettre en place une aide forfaitaire aux ménages respectant les conditions suivantes :

- dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de ressources PTZ,
- qui sont primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale)
- qui construisent un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur l'ensemble de la commune.

Pour rappel, en 2019 le conseil municipal a approuvé 5 passeports (1 500€ par dossier) pour l'accession. 2 ont été attribués, 2 dossier en cours.

La commission des Finances propose d'approuver 7 passeports pour l'accession en 2020;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **FIXE** à l'unanimité à 7 le nombre de passeports pour l'accession pour l'année 2020 à raison de 1 500€ par passeport soit un montant total de 10 500€.

D29062020-10 : GRDF RODP 2020

Le décret N°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par GRT GAZ.

Conformément au décret N°2007-606 du 25 avril 2007 prévoyant une revalorisation annuelle de cette redevance, le coefficient applicable au titre de 2020 est de 1.26.

En application des formules de calcul suivantes :

Les Achards : $[(0,035€ \times 26\,923) + 100\,€] \times 1.26 = \mathbf{1\,313,00€}$

Occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz conformément au décret N°2007-606 du 25/04/2007

La Mothe-Achard : $[0,35 \times 732 \times 1,08] = \mathbf{277,00€}$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le versement des redevances de 1 313.00€ et 277.00€ pour un montant total de **1 590.00€**.

D29062020-11 Commission communale des impôts directs (CCID) 2020

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Pour se faire, le conseil municipal est amené à proposer à la Direction départementale des Finances publiques une liste de personnes, 16 pour les commissaires titulaires et 16 pour les commissaires suppléants parmi lesquelles la Direction Départemental des Finances publiques de la Vendée désignera les commissaires titulaires et suppléants qui remplissent les conditions visées à l'article 1650 du code général des impôts. La commission ainsi constituée pourra valablement exercer ses compétences :

La CCID est composée :

- du maire ou de l'adjoint délégué,
- de **huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants** dans les communes de plus de **2 000 habitants**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose 16 titulaires et 16 suppléants. Liste qui sera adressée à la Direction Départemental des Finances qui retiendra 8 titulaires et 8 suppléants pour siéger à la commission Communale des Impôts Directs.

D29062020-12 Lotissement Les Jonquilles : Convention SYDEV n°2020.ECL.0231 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique – Travaux d'éclairage

Suite à la création du réseau électrique pour le lotissement Les Jonquilles, il convient de conventionner avec le SYDEV pour la fourniture et la pose du matériel d'éclairage public dudit lotissement.

Cette convention estimée à 29 684 € HT par le SYDEV, avec une participation financière de la Commune à hauteur de 100 %.

Celle-ci comprend l'ensemble de l'éclairage public hors impasse où Vendée Habitat souhaite faire construire des logements. En effet, il est pour l'instant impossible de déterminer le nombre ainsi que l'emplacement des mâts dédiés à cette impasse. Un avenant, en complément, sera donc à envisager.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la convention n°2020.ECL.0231 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique – Travaux d'éclairage pour un montant de 29 684 € HT.

D29062020-13 Lotissement Les Jonquilles : Vendée Numérique – Convention de raccordement, de gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à haut débit en fibre optique

Vendée numérique est en charge du déploiement du réseau de communications électroniques à haut débit en fibre optique sur le département de la Vendée.

Lors de la création d'un lotissement, le lotisseur est dans l'obligation d'installer ces réseaux au sien même du lotissement avec un point de connexion possible au droit du lotissement en vue du futur raccordement des rues adjacentes par Vendée Numérique.

Suite aux travaux du lotissement Les Jonquilles, ce réseau de communications électroniques à haut débit en fibre optique a bien été créé (convention Sydev).

Aussi, afin de garantir l'exploitation de celui-ci et ne pas avoir à charge des dépenses liées au déploiement du réseau de communications électroniques à haut débit en fibre optique lorsque celui-ci sera programmé dans la rue Les Jonquilles, il est nécessaire de définir Vendée Numérique comme concessionnaire de ce réseau.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la convention de raccordement, de gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à haut débit en fibre optique avec Vendée Numérique.

D29062020-14 Avenant n°1 au Marché de Travaux - Rénovation de l'enveloppe de l'ensemble du bâtiment du Tennis

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de la consultation directe effectuée auprès de l'entreprise ARNAUDEAU CONSTRUCTIONS METALLIQUES suite à l'abandon de la procédure pour cause d'absence

de candidat, ladite entreprise avait proposé dans son devis initial un système de désenfumage comprenant trois exutoires.

Au vu de son classement ERP : 5^{ème} catégorie et de sa configuration avec une ouverture donnant directement sur l'extérieur, les exutoires ne sont pas obligatoires pour ce type d'établissement.

Par conséquent, cette prestation doit être défalquée du marché de Rénovation de l'enveloppe de l'ensemble du bâtiment du Tennis sous forme d'un avenant n°1 : suppression du désenfumage, pour un montant de 6 396,77 € HT en moins-value.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** l'avenant n°1 au marché de travaux pour un montant de 6 396,77 € HT en moins-value ;

D29062020-15 Désignation des représentants au SYDEV

Le SyDEV, syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée, est un syndicat mixte composé de l'ensemble des communes et établissements publics à fiscalité propre de Vendée.

Son organe délibérant, le comité syndical, est constitué, d'une part des représentants directs des communautés de communes et d'agglomération et de la commune de l'Île d'Yeu, et d'autre part, de délégués élus par les Comités Territoriaux de l'énergie (CTE) regroupant les représentants des communes.

Préalablement à l'élection des délégués des CTE au Comité Syndical du SyDEV, il appartient à chaque commune d'élire ses délégués au CTE.

Chaque commune doit donc désigner, pour siéger au CTE, un(e) délégué(e) titulaire ainsi qu'un(e) délégué(e) suppléant(e),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE** à l'unanimité les délégués suivants :

- Délégué titulaire : **Martial CAILLAUD**
- Délégué suppléant : **Stéphane DENIS-LUTARD**

D29062020-16 Désignation du représentant à e-collectivités

Le Maire expose : Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE** à l'unanimité Monsieur Stéphane DENIS-LUTARD en qualité de représentant à e-collectivités.

D29062020-17 Désignation des représentants au syndicat de prévention routière des canton de la Mothe-Palluau

Le Maire expose :

Le syndicat a pour objet le fonctionnement d'une piste d'éducation routière au sein des écoles des communes membres du syndicat. Son siège est en mairie des Achards. Un agent communal gère la partie administrative et un animateur, agent salarié du syndicat intervient dans les écoles.

Le Syndicat est administré par un comité composé de 1 membre délégué titulaire et 1 membre délégué suppléant par commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DESIGNE** à l'unanimité Michel VALLA, titulaire et Yvon BRIANCEAU, suppléant en qualité de représentants au syndicat de prévention routière des cantons de la Mothe-Palluau.

D29062020-18 Désignation des représentants à la mission locale du Pays Yonnais

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mission locale du Pays Yonnais est un lieu d'accueil, d'informations, d'orientation et d'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

La Mission Local du Pays Yonnais est également un lieu d'échanges, de réflexions et de recherches de solutions entre les partenaires intervenant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle,

Depuis sa création, la Mission Locale dispose d'un correspondant, élu local, dans chaque commune pour participer aux travaux du réseau cantonal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE** à l'unanimité Marine REMAUD en qualité de représentant titulaire et Hélène LECOMTE en qualité de représentant suppléant à la mission locale du Pays Yonnais.

D29062020-19 Désignation des représentants : Agence de services aux collectivités locales de Vendée (ASCLV)

Monsieur le Maire expose :

L'Agence peut intervenir pour :

- La réalisation d'opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,
- La réalisation d'opération de construction (bâtiments, voiries...),
- Et de toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les collectivités dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

La commune des Achards est actionnaire de l'ASCLV. Elle est représentée par :

- ✓ Un membre du conseil municipal afin de représenter la commune Des Achards au sein de l'Assemblée Général de la SAPL et un suppléant
- ✓ Un membre du conseil municipal afin de représenter la commune Des Achards au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration de la SAPL.

Ces deux représentations peuvent être effectuées par un même élu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE** à l'unanimité Paul MAZENS en qualité de représentant titulaire et Sophie CHATELIER en qualité de représentant suppléant à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée (ASCLV)

Tirage au sort des jurys d'assises 2021

Il est procédé au tirage au sort de douze personnes, à partir des listes électorales de la Commune des Achards, pour la liste préparatoire au jury d'assises pour 2021. Conformément à la réglementation, les personnes concernées sont informées par courrier.

La séance du conseil municipal est clôturée à 23H30.

Le Maire,

Michel VALLA

